MÉMOIRE

A NOSSEIGNEURS,

NOSSEIGNEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, à Verſailles.

MESSEIGNEURS,

L'ABBÉ de Mandres, Curé de Donneley, Evêché de Metz, a l'honneur de repréſenter à cette auguſte Aſſemblée:

Qu'en 1772, il eut l'honneur de préſenter à

l'Académie des Sciences, une pièce mécanique de ſon invention, qui lui valut des ſuffrages honorables.

Depuis, à force de recherches, de dépenſes, d'eſſais & d'expériences, il eſt venu à bout de trouver & de ſe démontrer à lui-même un agent nouveau en mécanique, infiniment ſimple, ſuſceptible de moins d'inconvéniens, d'une dépenſe modique, & réuniſſant une force majeure; lequel en 1784 il appliqua à un mouvement créé par lui, pour la remonte des fleuves & rivières avec la force des hommes y manœuvrant, pour l'enlèvement des charges les plus conſidérables, le jeu des pompes, l'élévation des eaux avec le chapelet, le jeu des moutons, le jeu des grues, des pillons & autres objets. Tous ces eſſais ayant réuſſi, il en a obtenu un ſuffrage entier de deux Capitaines du Génie, & de M. le Maréchal de Stainville.

Au mois de Décembre de la même année, il a fait ſon premier eſſai de la remonte d'un gros bateau chargé, ſur la rivière d'Ille à Strasbourg, & au mois d'Avril 1785, il a fait la remonte à la remorque de deux bateaux chargés, l'eſpace de quatre lieues ſur la rivière d'Ille, & ſeulement de neuf cents toiſes, avec un bateau chargé ſur le Rhin à ſon confluent à la Vatzenneau, qui eſt un endroit

des plus rapides & des plus dangereux de ce fleuve; parce que ſon mouvement s'eſt caſſé ſur un arbre couché ſous les eaux. Le ſuccès de ces expériences eſt conſtaté par le procès-verbal de MM. du Bailliage de la Vatzenneau, ſigné auſſi par les Batteliers jurés du Rhin, & par un autre de MM. les Commandans pour le Roi, des chefs d'Artillerie & Profeſſeurs du Génie à Strasbourg.

La même année il fit exécuter, dans la cour de Saint-Victor à Paris, deux mouvemens en grand, ſuſceptibles d'être appliqués à beaucoup d'objets différens & eſſentiels, deſquels les heureux effets, ſur l'avis de l'Académie des Sciences, & ſur le rapport du Miniſtre des Finances, pour les avoir vus, lui ont mérité de Sa Majeſté le privilége excluſif de l'emploi de cet agent, applicable à toutes les opérations les plus utiles en mécanique.

Au mois de Mai 1787, avec ſon mouvement placé ſur un bateau long de 60 pieds, il a deſcendu la rivière d'Oiſe de Compiégne à Conflans, & a remonté, en cinq jours de temps, la Seine, alors dans ſa plus grande force, ayant quatorze pieds d'eau en tête, ſur l'eſpace de trente lieues qu'il y a par eau de Conflans à Paris. Il a paſſé tous les ponts, les pertuits les plus durs, entre autres celui de la Marne, où il a vu périr un bâtiment chargé, & s'eſt porté facilement d'un bord

à l'autre, malgré un vent impétueux, qui, forçant le courant & la vague, doubloit la résistance.

Le 18 Juin suivant, l'Abbé de Mandres, en présence de nombre de personnes qualifiées, de plusieurs Membres de l'Académie qui étoient sur son bateau, a répété toutes ses évolutions entre le Pont-Neuf & le Pont-Royal, traversant la rivière en deux minutes & à volonté, sans que son bateau redescendît; au contraire, il a toujours gagné plusieurs toises contre le courant, à bord opposé. S'étant offert ensuite de remonter tous les ponts de Paris avec le plus gros bateau chargé, amarré à son bateau conducteur, & lui ayant été répondu *malignement* qu'on en feroit autant avec la machine qui étoit sous le Pont-Neuf, & qu'on voudroit le voir sur un fleuve, il s'est rendu sur le Rhin, où il a fait construire bateaux, batelets, mouvemens, &c, & au mois de Décembre de la même année, il a remonté à la remorque sur le Rhin, depuis son confluent jusqu'à près d'une lieue au-dessus du Pont de Kehl, deux grands bateaux chargés de gravier, & quatre batelets au moins, en ayant eu jusqu'à trente-six amarrés après ses bâtimens, sans que cette surcharge & celle de 200 personnes, ait ralenti sa remonte, qui auroit été d'une demi-lieue à l'heure, si son équipage, ou lui, eût connu la voie du Rhin à suivre sur cet espace de près de six lieues; du-

quel, par les écueils trop multipliés, la remonte a été interdite jusqu'à lui, ainsi que le passage du pont de Kehl, qu'avec sa flotte il a remonté & redescendu nombre de fois, s'arrêtant au-dessus, au-dessous, au milieu de l'arche du pont, à la volonté des personnes les plus qualifiées, de 2000 spectateurs, pendant plusieurs jours qu'il a répété ses expériences ; mais avec bien moins de vîtesse que sa remonte ordinaire, à cause des dangers auxquels ce passage expose, non-seulement par le courant & la rapidité des eaux, mais encore par l'embarras de cinq cables qui traversant cette arche, fixent un gros bateau qui porte une extrémité du pont.

Ce Mouvement encore monté près du Pont du petit Rhin, sous la consigne du Corps-de-Garde, par les ordres de M. le Baron de Klinglin, Lieutenant de Roi à Strasbourg, auroit été mis en exercice, si l'Abbé de Mandres n'en eût été empêché par la Tribu des Bateliers, qui a prétendu que le Roi ne pouvoit accorder un privilége exclusif contraire à leur diplome & aux droits de la Ville. Quoi qu'il en soit, ses succès sont certains ; & actuellement, plus instruits que jamais, si la Nation en ordonne une nouvelle épreuve, elle sera au moins plus heureuse d'un tiers. Ces obstacles & d'autres joints aux troubles du Royaume,

ne lui permettent pas de mettre son privilége en exercice, sur-tout n'étant pas enregistré dans les Parlemens. Il a voyagé sur les Ports pour s'instruire, & il est allé de Marseille à Toulon, à l'invitation de M. Malouet, respectable Membre de cette auguste Assemblée, où il a séjourné un mois avec son Ouvrier, & à ses dépens, quoique cependant à la demande de toute l'Amirauté, pour y donner des modèles, des dessins & instructions relatifs aux opérations des Ports, & pour y exécuter une bascule en grand, dont le succès a surpassé celui qu'il avoit annoncé, comme MM. de Vialis & Malouet peuvent le dire, & ainsi qu'il est reconnu par les procès-verbaux envoyés au Conseil.

De retour à Marseille, sur le rapport de l'Académie de cette Ville, sur l'avis de l'Amirauté, & sur celui des Inspecteurs du Port, il a été *unanimement* déterminé & arrêté par MM. les Députés de la Chambre du Commerce, présidée par M. de la Tour, Premier Président, Intendant de la Province & du Commerce, de faire construire un ponton pour le curage du canal de l'Arsenal, conformément aux modèle, plans & devis qu'il est à donner. En conséquence, on lui a demandé sa soumission par écrit, en lui disant, *verba volant, scriptæ manent*, que le lendemain il a envoyée à la Chambre, ainsi qu'il étoit convenu.

En attendant cette exécution, il s'eſt rendu à Verſailles, où il a dépoſé au Bureau de la Marine ſes modèles, deſſins, procès-verbaux, & a laiſſé, ainſi qu'on l'a deſiré, ſon Ouvrier à Verſailles pour exécuter les modèles ſur les proportions convenues avec lui, des applications de ſon levier moteur à des objets qu'on n'avoit pas ſur les Ports.

Peu de jours après ſon arrivée chez lui, il a reçu une Lettre de M. le Comte de la Luzerne & de la part du Conſeil, pour venir opérer en grand. Flatté de pouvoir mettre quelqu'un de ſes ouvrages ſous les yeux des illuſtres Repréſentans de la Nation, à la fin de Mai il a fait conſtruire à Verſailles une baſcule en grand, de laquelle, au mois de Juin dernier, on a fait à l'Hôtel de la Guerre, des expériences pour le jeu d'une pompe à feu, que trois hommes ſur la baſcule ont fait jouer ſans peine plus d'une fois, autant de temps que huit hommes en s'exténuant ſur la bringueballe : ces expérience comparatives, faites en ſon abſence & par les gens de M. Berthier, Gouverneur de l'Hôtel de la Guerre, ne ſont point ſuſpectes.

Le Conſeil de la Marine aſſemblé, lui ayant demandé un mouvement en grand, applicable à une grue, il vient d'en faire l'exécution à ſes dépens, ainſi que la première baſcule, n'ayant pas même reçu la moindre indemnité du Gouvernement, pour

ce qu'il a fait & donné ſur le Port de Toulon, pour ſes voyages, ſéjours & celui de ſon Ouvrier à Verſailles, quoiqu'on lui ait écrit qu'on ne vouloit pas le conſtituer dans de nouvelles dépenſes.

Ses mouvemens, par leurs effets, démontrant inconteſtablement leur avantage *au moins de moitié*, ſur-tout les moyens actuels, employés aux objets les plus eſſentiels, tels que la remonte des fleuves & rivière, leur curage & celui des ports; le foulage des moulins au défaut d'eau & de vent; le forage des canons; celui des rochers, l'élévation des puits, forts poids, celle des eaux; le deſſéchement des marais; les laminoirs, les fillières, les fonderies; le jeu des ſoufflets de fourneaux, celui des marteaux & martinets, des moutons; celui du ſciage des bois & marbre; les corderies; le jeu des pilons, &c., &c.

Il oſe eſpérer que Meſſeigneurs de l'Aſſemblée Nationale viendront ſe convaincre eux-mêmes, des avantages réels, qui réſulteront de l'application de ce levier moteur, ſoit pour l'Agriculture, en lui rendant des milliers de cheveaux, ſubſtitués par la claſſe d'hommes la plus à charge à la Nation, tels que les ſourds, muets, borgnes, &c. & en changeant de nature les productions d'une infinité d'arpens de terre, qui ſerviront à alimenter les hommes, & des animaux comeſtibles, ſoit au

commerce, par l'activité, l'extenſion, la facilité, & la sûreté que lui procurera ſon moyen.

Ses mouvemens ſont montés chez le ſieur Beſſière, maître Charpentier, demeurant de l'autre côté de la grille du petit Montreuil, près & vis-à-vis la ſalle de l'Aſſemblée Nationale; & pour que les reſpectables Membres puiſſent voir & faire eux-mêmes, s'il le deſirent, des expériences, l'Abbé de Mandres s'y trouvera tous les jours pendant quinze jours, depuis quatre heures & demie de l'après midi juſqu'à ſix heures. On y verra des modèles & deſſins pour beaucoup d'opérations, & il aura l'honneur d'expliquer les différentes diſpoſitions & effets de ſa découverte, laquelle eſt ſans contredit la plus prétieuſe qui ait été faite juſqu'à ce jour, ainſi que les effets le juſtifient & le juſtifieront toujours : & comme l'Abbé de Mandres, dans l'ouvrage qu'il rendra inceſſamment public, le démontre comparativement avec tous les moyens connus, employés à quelque objet que ce ſoit, qui demandent beaucoup de vîteſſe & de puiſſance, ou beaucoup plus de puiſſance & moins de vîteſſe; traitant dans cet ouvrage de quarante à cinquante objets différens & les plus eſſentiels, deſquels il donne les devis & les planches les plus exactes, cottés uniformément, n'ayant aucune pièce, dont

les proportions, les conſtructions & emplacemens ne ſoient marqués & détaillés.

L'Abbé de Mandres a l'honneur de repréſenter à l'Aſſemblée Nationale que s'il n'eût ſacrifié que ſa fortune perſonnelle, rien ne ſeroit plus flatteur pour lui, que de remettre purement & ſimplement ſon privilége & ſon ouvrage à la Nation, en la perſonne de ſes illuſtres Repréſentans, mais qu'il ne peut, ſans être injuſte envers ſa famille, dont les biens ſont ſur le point d'être ſaiſis & vendus, faire cet abandon ; c'eſt pourquoi il attend de la juſtice de cette auguſte Aſſemblée, ou qu'elle lui accordera le privilége excluſif pendant dix ans, de l'application dans tout le Royaume, de ſon levier moteur, à tous les objets auxquels il ſera propre, tant ſur l'eau que ſur terre, comme il lui a été accordé par Sa Majeſté, qui ne datera que du jour du décret de l'Aſſemblée, n'ayant pu jouir de celui du Roi; qu'elle lui accordera auſſi le privilége de l'impreſſion de ſon ouvrage, où qu'en retirant ſon privilége & ne lui laiſſant que celui de l'impreſſion de ſon ouvrage, elle daignera par le moyen qu'elle jugera le plus propre, non pas l'indemniſer du ſacrifice volontaire que, depuis vingt ans, il a fait annuellement au moins de 5000 livres de ſes revenus & de ceux de ſa famille, mais ſeulement de la dette dont les biens

de ſa famille ſont grêvée, ce qui eſt un objet bien peu important, comparé avec les avantages que la Nation en général & en particulier tirera de ſa découverte, lequel cependant le mettroit en état de dire en mourant : *De Patria bene merui, Nunc dimittis ſervum tuum, Domine.*

Il eſt logé à la rue ſainte Famille, chez M. Dax, Marchand Grénetier, N° 72.